

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen provençal et durable

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

En coeur, une attention particulière doit être portée pour prendre en compte les aspects matériels (noyaux villageois, patrimoine architectural, vestiges archéologiques...) et immatériels (culture, art de vivre...) passés et présents.

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°17 : Contribuer à la protection et à la viabilité des espaces agricoles

Il s'agit d'une part de préserver de l'urbanisation les surfaces agraires et d'autre part de contribuer à la viabilité des productions agricoles. Les domaines vinicoles vinifiant leur production sont dynamiques et souhaitent étendre leurs surfaces de culture (particulièrement sur l'AOC Cassis). Sur Roquefort-la-Bédoule, pour les vigneron travaillant avec la cave coopérative et les autres types de production, des reculs de production et des difficultés de viabilité sont constatés.

L'Aire d'adhésion ne s'oppose pas à l'extension des vignobles, dans le respect des réglementations existantes et de la préservation des paysages. A Cassis, la viticulture fait preuve d'un grand dynamisme : ses 2010ha cultivés pourront être dépassés, en « site classé » comme hors « site classé », dans le strict respect de la réglementation du droit des sols.

Assurer la préservation absolue des espaces agricoles :

Les communes et les EPCI compétents s'engagent à identifier dans les documents d'urbanisme les espaces de production agricole inclus dans les zones à « vocation agricole ? A2 » et à en assurer la préservation durable.

Dans ces espaces, les possibilités de construction, d'extension et de modification des bâtiments strictement nécessaires à l'exercice de l'activité agricole sont compatibles avec les orientations de la Charte.

Participer au maintien durable des productions agricoles :

En concertation avec les chambres d'agriculture, les syndicats et les associations de producteurs et les producteurs eux-mêmes, l'EPPN propose des moyens de contribuer à la viabilité des productions agricoles. La présence de la métropole marseillaise favorise la commercialisation de produits agricoles à forte valeur ajoutée et la mise en place de circuits courts.

La création d'une forme de référencement mettant en valeur la localisation au sein du parc national des productions et pratiques favorables à la biodiversité est une véritable opportunité pour les exploitants. L'agrotourisme est également à considérer dans une potentialité de diversification.

Le Parc national s'engage par ailleurs à participer aux réflexions, politiques et projets visant à mettre en production les friches agricoles et les espaces agricoles anciennement cultivés, avec une attention particulière au maintien, voire à la restauration de la biodiversité.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen provençal et durable

Soutenir les actions exemplaires grâce à la Marque « Parc national des Calanques ».

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Intègre ou s'associe aux réseaux promouvant une agriculture éco?responsable. Accompagne les démarches de valorisation ou de certification. Soutien les projets innovants. Participe au développement des circuits courts, propose des voies de diversification.	Organisent ou soutiennent les manifestations promouvant les productions et techniques du parc national. Associent l'EPPN aux démarches de planification ou d'actions en lien avec l'agriculture.	Autres collectivités territoriales (Département, Région, EPCI). Chambres consulaires et associations de promotion de l'agriculture paysanne. État (DDTM, DREAL, MAP).
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation agricole		

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°18 : Connaître, faire connaître et conserver l'histoire du territoire, le patrimoine bâti et archéologique

Sur le littoral provençal, la forte urbanisation des cinquante dernières années a séparé les centres historiques villageois des espaces naturels, puis les espaces naturels entre eux. La disparition de nombreux espaces agricoles et espaces naturels intermédiaires sur le territoire provoque d'une part, la disparition des continuités écologiques terrestres et, d'autre part, renforce la nécessité de préserver et valoriser en tant que patrimoine paysager et culturel bâti caractéristique du parc national, les constructions anciennes dont l'objet même, ou la fonction, les ont éloignées de la ville (bastides, cabanons, vigies et forts).

Le territoire est riche en éléments bâtis et sites archéologiques. L'EPPN les répertorie et recueille les informations historiques, en lien avec le ministère de la culture et les services municipaux, pour valoriser ce patrimoine auprès des visiteurs et collaborer à leur conservation.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

Informers les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité

Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte

Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Répertorie les éléments patrimoniaux et compile les données d'archives. Anime la concertation sur la sauvegarde et	Collaborent au recueil des connaissances. Participent activement à la valorisation des patrimoines au travers de leurs	Ministère de la culture. Associations de sauvegarde et valorisation des patrimoines culturels.

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen provençal et durable

valorisation du patrimoine culturel.
Crée des outils et actions de sensibilisation et valorisation de ce patrimoine.

moyens culturels.

Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°19 : Favoriser la solidarité sociale et économique avec les coeurs

La proximité immédiate du parc national avec la métropole marseillaise contribue à de nombreuses activités d'ordre économique ou social. En coeur, les usages, s'ils ne le sont pas déjà, doivent devenir « durables » et respectueux du caractère du parc national. Au-delà de cet aspect visant à protéger les patrimoines et pérenniser ces usages compatibles, le Parc national doit être un outil social pour l'éducation à l'environnement (EE), le développement durable et les valeurs du « vivre ensemble ».

Il s'agit donc de préserver et valoriser les usages et la culture locale, avec des pratiques adaptées et respectueuses de l'environnement. Cela passe par des défis sociaux comme l'insertion, par des travaux de réhabilitation des milieux naturels ou culturels, l'éducation et l'accès à tous les publics aux espaces coeurs et plus généralement le « vivre ensemble ».

En fonction des particularités des sites, la gestion de la fréquentation locale et touristique doit constituer un lien fort entre la préservation en coeur et le développement d'activités économiques durables liées à l'attractivité et aux usages du territoire. En effet, les retombées économiques directes (tourisme, achats d'équipements sportifs...) et indirectes (attractivité, plus-value de la qualité de vie...) bénéficient aux communes dans leur globalité.

En matière de transition entre l'espace urbain et naturel, il s'agira de conforter et d'offrir à la population locale et touristique des espaces de loisirs de pleine nature de proximité, de repos et de calme ; de promouvoir l'innovation dans la conception et la réalisation des équipements qui peuvent y être liés. A ce titre, une attention particulière devra être apportée aux « portes d'entrées » des coeurs et aux espaces de transition Aire d'adhésion/coeur.

Ainsi, on peut citer comme exemples des actions de l'EPPN sur l'économie et la qualité de vie locale :

- .le développement partenarial des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- .la médiation sociale afin de prendre en compte la spécificité de certains quartiers proches du coeur ;
- . la contribution à l'aménagement d'espaces dédiés au public (détente, muséographie, jardins partagés...) ;
- .l'octroi de la marque collective « Parc national des Calanques » en lien avec le tourisme ou le terroir, avec pour but l'excellence des comportements ;
- . la participation de l'EPPN à la perpétuation d'activités structurantes pour l'image du territoire (pastoralisme, pêche traditionnelle...) qui sont considérées comme durables.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

Page 3 / 5

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2024 06:28

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=654&id=1218&artlang=fr>

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen provençal et durable

- . Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- . Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte ;
- . Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'Éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement ;
- . Associer les usagers à des actions collectives éco?citoyennes ;
- . Soutenir les actions exemplaires grâce à la Marque Parc national des Calanques ;
- . Associer tous les partenaires à la politique d'image du Parc national ;
- . Engager les usagers par la signature de chartes de bonnes pratiques.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Collabore avec les communes pour mettre en place des actions ou aménagements s'inscrivant dans le développement durable.	Associent l'EPPN à leurs démarches et actions de développement durable.	MPM Associations oeuvrant dans les domaines social, éducatif, EE, développement durable ...
Mesure s'appliquant à tous les espaces d'Aire d'adhésion		

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°20 : Promouvoir de manière partenariale le territoire du parc national comme une destination de tourisme durable

Il s'agit d'une mesure visant à permettre la promotion du Parc national en tant que destination d'excellence, à l'échelle locale, nationale ou internationale en favorisant des modes de fréquentation respectueux de l'environnement et en la répartissant tout au long de l'année, hors de la saison estivale, tout en préservant des espaces de tranquillité quelle que soit la saison. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs : les opérateurs touristiques dans leurs lieux d'accueil (hébergements, restaurants, commerces...), les communes dans leurs points d'informations touristiques et structures de loisir, l'Établissement public dans les « maisons de Parc », les services départementaux ou régionaux de promotion du tourisme, de la culture, des loisirs etc.

Le dispositif de promotion mettra en exergue un message de respect du territoire du parc national, comme étant composé de nombreux espaces exceptionnels d'une grande fragilité, selon les déclinaisons suivantes :

- . organiser des formations pour échanger les savoirs et expériences entre opérateurs locaux ;
- . faire de chaque ville et village un site de promotion du tourisme durable ;
- . promouvoir le territoire « hors saison » et expliquer de manière pédagogique la réglementation spéciale du coeur;
- . inciter les offices de tourisme à présenter une offre conjointe de promotion du territoire ;
- . valoriser les villages et les lieux de vie pour développer l'éco?tourismeg (adhérer à la Charte du tourisme durable, travailler à la qualité des « portes d'entrée », de la signalétique...) ;
- . améliorer l'offre quantitative et qualitative d'hébergement et de restauration valorisant la qualité environnementale (promotion des référencements et labellisations : Gîtes Panda,

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen provençal et durable

Eco?Gîtes... ; promotion et soutien des pratiques favorables à l'environnement) ;
 .accompagner et établir des partenariats avec les structures d'encadrement des sports et loisirs de pleine nature, pour notamment promouvoir la sensibilisation à l'environnement et la meilleure prise en compte des milieux naturels (formations, référencement « Parc national »,...).

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables ;
- Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;
- Informers les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte ;
- Améliorer la communication à l'échelle du parc national et au?delà ;
- Mettre en place des partenariats avec les fédérations sportives et les clubs historiques ;
- Adhérer à la Charte européenne du tourisme durable ;
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires d'autres espaces environnants et avec les comités régionaux, départementaux et offices de tourisme ;
- Participer à l'élaboration, la révision et le suivi des PDIPR et PDESI par le Département ;
- Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques ;
- Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;
- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associer
Intègre ou collabore avec les opérateurs existants. Apporte expertise scientifique/technique. Crée en partenariat et diffuse des outils de sensibilisation, des guides de bonnes pratiques. Met en place des formations. Attribue la Marque « Parc national »	Associent l'EPPN à leurs démarches ou actions en faveur du tourisme durable.	Offices de tourisme. Bouches?du?Rhône Tourisme Comité Régional du Tourisme MPM. Opérateurs privés.

Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national

pages 127 à 130

Référence ID de l'article : #1526

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-07 13:51